

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

5.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2019****NOMBRE DE MEMBRES**

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 3

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 12

OBJET : Désignation d'un représentant de la Ville à l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; JC. PORCHERON, R. LHOSTE, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. ANTONUCCI, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. ALVARO, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
J. N'GALLE-EBOA	à	A. BULLET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO

Absente : D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-33 et R2221-5,

Vu les statuts de l'EPA du Théâtre des Sources précisant la composition du Conseil d'Administration, et les modalités de désignation par le Maire et soumis au Conseil Municipal (article 4),

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un poste de représentant au sein de l'EPA devenu vacant,

Sur la proposition du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : De désigner, après appel à candidature et vote à main levée, le conseiller municipal suivant pour représenter la ville :

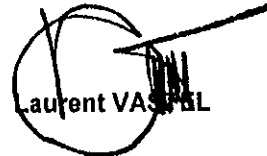
- Madame Marie-Elisabeth MORIN

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- A l'EPA du Théâtre des Sources.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Laurent VASSIÉL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En préfecture le 10/10/2019
Publication/Affichage du 10/10/19 au 10/12/19

Pour le Maire par délégation
P/Le Directeur Général des Services
L'agent autorisé

